



# Locaux commun dans une résidence de tourisme

Par **Pcours**, le **22/06/2020** à **17:53**

Bonjour,

Nous sommes propriétaire dans une résidence de tourisme qui a été exploitée pendant près de 15 ans. Aujourd'hui de nombreux propriétaires ne louent plus leur appartement et l'utilisent pour leur propre usage.

Ces nouveaux propriétaires ne veulent plus que la résidence soit utilisée comme résidence de tourisme et veulent donc interdire l'utilisation des parties communes (accueil, lingerie, débarras ...).

Cette résidence est toujours une résidence de tourisme car ni le permis de construire, ni le règlement de copropriété n'ont été modifiés.

Certain propriétaires (minauritaires) ont encore leur appartement loué à un organisme qui assure la location touristique et les services qui vont avec.

Notre demande est donc celle-ci : la majorité des copropriétaires, peut-elle reprendre l'usage des parties communes propres aux résidences de tourisme et de ce fait interdire aux autres propriétaires l'exploitation de la résidence ?

Merci